



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2022 – 54
Séance du lundi 24 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 24 octobre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi à la Maison des associations sous la présidence de Monsieur Ange-Joseph FRATICELLI.

Monsieur Jean-Claude FRANCESCHI a été élu secrétaire de séance.

Nombre des membres afférents :	19	Présents :	12
Nombre de membres en exercice :	19	Représentés :	04
		Absents :	03

Membres présents : BALDOVINI Antony, BONIFACI Jean-François, CHEYNET Patrick, CORONA Jean, FRANCESCHI Jean-Claude, FRATICELLI Ange – Joseph, GIULY Martin, LUCIANI Dominique, PAOLI Simon, PIRAS Maria-Antonietta, PISTORES RAMAZOTTI Jeanne, VENTURINI Dominique

Membres représentés : LUIGGI Laure (Pouvoir à Dominique VENTURINI), MAIORE Marie-Laure (Pouvoir à Jeanne RAMAZOTTI), SAEZ RICCIARDI Célia (Pouvoir à Jean CORONA), TADDEI Laurence (Pouvoir à Antony BALDOVINI)

Membres absents : BONY Sarah, LUCIANI Jean-Emmanuel, PERGOLA Marie-Ange

Date de la convocation : 19 octobre 2022

Date d'exécution : 28 octobre 2022

Date de publication : 10 novembre 2022

Objet : CESSION IMMOBILIÈRE – PARCELLE E. 479

Le président expose au conseil que la commune a été sollicitée par Monsieur Mickael BOUSSET qui a émis le souhait de pouvoir acquérir tout ou partie de la parcelle E.479, appartenant au domaine privé de la commune.

Il précise que la parcelle dont il s'agit, d'une contenance de 445 m², sise au lieu-dit «Lendinacciu» est contiguë à la propriété familiale de Mme Pauline BOUSSET constituée elle-même d'un ensemble immobilier formé des parcelles E.619, E. 620, E. 660 et E. 661 et que sa valeur vénale a été estimée à 8 900 €, soit 20 € le m².

Il propose de diviser la parcelle E. 479 selon le plan de division présenté au conseil, de ne céder à Monsieur Mickael BOUSSET qu'une superficie de 415 m² à prélever sur la parcelle précitée et de conserver la jouissance d'une superficie de 30 m² afin d'assurer le maintien de la desserte des propriétés communales voisines.

La cession envisagée au profit de M. BOUSSET s'effectuerait au prix de 8 300 €.

* * *

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par :

- 16 voix pour,
- 0 voix contre,
- 0 abstention,

D'approuver la proposition du président,

D'approuver la division de la parcelle E. 479 selon le plan de division présenté au conseil,

De céder à Monsieur Mickael BOUSSET une superficie de 415 m² à prélever sur la parcelle précitée,
De conserver la jouissance d'une superficie de 30 m² afin d'assurer le maintien de la desserte des propriétés communales voisines.

De fixer le prix de la cession effectuée au profit de M. BOUSSET à 8 300 €,

De donner tout pouvoir au maire pour passer les actes relatifs à ladite cession.

NOM & PRENOMS	POUR	CONTRE	ABST	SIGNATURE	SIGNATURE Titulaire POUVOIR
FRATICELLI ANGE-JOSEPH Maire Pouvoir à	X				
LUCIANI DOMINIQUE 1 ^{er} adjoint Pouvoir à	X				
TADDEI LAURENCE 2 ^{ème} adjointe Pouvoir à A. BALDOVINI	X				 Anthony BALDOVINI
FRANCESCHI JEAN-CLAUDE 3 ^{ème} adjoint Pouvoir à	X				
RAMAZOTTI JEANNE 4 ^{ème} adjointe Pouvoir à	X				
CORONA JEAN 5 ^{ème} adjoint Pouvoir à	X				
PAOLI SIMON Conseiller municipal Pouvoir à	X				
CHEYNET PATRICK Conseiller municipal Pouvoir à	X				
GIULY MARTIN Conseiller municipal Pouvoir à	X				
MAIORE MARIE-LAURE Conseillère municipale Pouvoir à J. RAMAZOTTI	X				 Jeanne RAMAZOTTI
PIRAS MARIA-ANTONietta Conseillère municipale Pouvoir à Simon PAOLI	X				 Simon PAOLI
BALDOVINI ANTHONY Conseiller municipal Pouvoir à	X				
RICCIARDI-SAEZ CELIA Conseillère municipale Pouvoir à Jean CORONA	X				 Jean CORONA
BONY SARAH Conseillère municipale Pouvoir à					
VENTURINI DOMINIQUE Conseiller municipal Pouvoir à	X				
PERGOLA MARIE-ANGE Conseillère municipale Pouvoir à					
LUIGGI LAURE Conseillère municipale Pouvoir à D. VENTURINI	X				 Dominique VENTURINI
BONIFACI JEAN-FRANCOIS Conseiller municipal Pouvoir à	X				
LUCIANI Jean-Emmanuel Conseiller municipal Pouvoir à					

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le président de séance,

Le Maire,
Ange-Joseph FRATICELLI

